

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	21
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2026-32

Séance du 20 mai 2026

L'an deux mille-vingt-six, le vingt mai à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Roger MARCEL, Président en exercice, dûment convoqués le douze mai deux-mille-vingt-six.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Jocelyn BAZUS	1				Francis MALLEIN	1			
Laurent AILLOUD	1				Henri PEGOUD	1			
Magali MICOUD-TERREAUD	1				Monique DERUDDER	1			
Anne LENFANT			1	M. Gautier	Philippe PIERRE	1			
Clémentine EYMERY			1	W. Dufour	Roger MARCEL	1			
Florence LAURENDON	1				Yves CHABOUD	1			
Jean-Claude SARTER	1				Alain PERROT	1			
Marc GAUTIER	1				Pascal MARTIN			1	R. Perroud
Michel BENEZETH			1	F. Laurendon	Régis PERROUD	1			
Nicolas HUGUET	1				Thierry MERMET	1			
Williams DUFOUR	1								

### Objet : adoption du Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F)

Par délibération CS\_2023\_23 du 31/05/2023, le Conseil Syndical du SIAGA a décidé d'appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.) valable pour la durée de la mandature.

Ce R.B.F. doit notamment préciser :

Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels.

Les modalités d'information du Conseil Syndical sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Le projet de R.B.F. est présenté en annexe à la présente délibération.

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



SOUS PREFECTURE

21 MAI 2026

LA TOUR-DU-PIN

27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
04 76 37 26 26  
[contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)

### Le conseil Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil Syndical n°CS\_2023\_23 du 31/05/2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'à la fin de la mandature en cours, dans le cadre de la M57, il avait été adopté un Règlement Budgétaire et Financier, fixant notamment les règles de gestion applicables aux crédits pluriannuels,

Considérant que celui-ci doit être adopté au renouvellement du conseil syndical et, ce pour la durée de la mandature,

### Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité

- Le règlement budgétaire et financier du SIAGA, tel que joint en annexe,
- Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance  
Le 20/05/2026

Le secrétaire de séance,  
Williams DUFOUR



Le Président,  
Roger MARCEL



Publiée le :  
Transmise au Représentant de l'État le :  
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

SOUS PREFECTURE

21 MAI 2026

LA TOUR-DU-PIN

Suivez notre actualité !

[www.guiers-siaga.fr](http://www.guiers-siaga.fr)



 27, Avenue Gabriel Pravaz  
38480 Pont-de-Beauvoisin  
 04 76 37 26 26  
 [contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)